

## MENTIONS LÉGALES MENSUALITÉS – PTZ Votre 4 pièces à 996,78 €/mois (\*)

(\*) Lot n°D104 de la résidence « Racine Carrée » à Bron. Sous réserve de conclusion d'un contrat de réservation pour l'acquisition de sa 1ère résidence principale entre le 05/03/2026 et le 31/04/2026 et réitération de la vente dans les délais stipulés au contrat de réservation et sous réserve d'obtention des prêts aux conditions suivantes.

Cette simulation est communiquée à titre informatif ; elle est établie sur la base de taux moyens du marché constatés au 05/03/2026 pour diverses situations comparables. Cette présentation indicative ne constitue en aucun cas une offre commerciale de financement et n'a aucune valeur contractuelle

Exemple de financement établi par In&Fi Crédits pour Alliade Habitat, pour l'acquisition d'une résidence principale d'un montant de 251 000 € TTC (hors frais) avec un apport personnel de 17 346 € (frais de notaire, frais de garantie et frais de dossier éventuel). L'opération est réalisée en zone B1, par un couple avec un enfant dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 36 400 €, susceptible de bénéficier d'un PTZ sous réserve du respect des articles L.31-10-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et R.31-10-1 et suivants du CCH relatif aux conditions d'application du PTZ. Cet achat est réalisé au moyen de 2 prêts :

- d'une part grâce à un prêt à Taux zéro d'un montant de 100 400 € d'une durée de 25 ans : prêt amortissable à taux fixe. Mensualités (avec assurance) de 29,17 € pendant 8 ans, puis 726.06 € (avec assurance) pendant 12 ans. TAEG annuel de 0,43 %. Coût total 7 027 € (dont assurance). La cotisation d'assurance est de 0.25 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100%.
- d'une part grâce à un prêt Accession Action Logement d'un montant de 30 000 € d'une durée de 25 ans : prêt amortissable à taux fixe. Mensualités (avec assurance) de 119,31 € pendant 24 ans. TAEG annuel de 1,46 %. Coût total 5 793 € (dont assurance). La cotisation d'assurance est de 0.25 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100%.
- d'autre part grâce à un prêt principal d'un montant de 111 000 € d'une durée de 25 ans : prêt amortissable à taux fixe pendant toute la durée du contrat. Mensualités (avec assurance) de 850,30 € pendant 8 ans, puis 153,41 € (avec assurance) pendant 12 ans, puis 879,47 € (avec assurance) pendant 5 ans. TAEG 3,82 %. Coût total 38 723,04 € (dont assurance). La cotisation d'assurance est de 0.25 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100%. L'assurance est une assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail pour un emprunteur âgé de moins de 35 ans à la date de l'offre.

La mensualité globale lissée sera de 996.78 € pendant 25 ans.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées (article L.312-5 du code de la consommation). Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Simulations faites sans tenir compte d'éventuels frais de dossiers bancaires. La société AQUEDUCS COURTAGE, exerce l'activité d'intermédiaire en opérations bancaires et service de paiement, SARL au capital de 15.100 Euros, dont le siège social est situé 1 avenue Jean Bergeron, 69290 CRAPONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 829 637 164, et inscrite à l'Orias sous le numéro 17 003 449.